



L'Europe devient un espace unique de paiement en euro « SEPA »

dès le 1^{er} février 2014

SEPA 2014

L'Europe devient un espace unique de paiement en euro « SEPA » dès le 1er février 2014

près le passage à l'euro des marchés financiers (1999) et de la monnaie fiduciaire (2002), l'Europe franchit une nouvelle étape décisive en se dotant à compter du 1^{er} février 2014 d'un **espace unique de paiement en euro** « **SEPA** » (Single Euro Payments Area) pour les prélèvements et les virements effectués en Europe.

Les paiements européens facilités

La mise en place du SEPA renforce les opportunités d'automatisation des traitements chez tous les acteurs de la chaîne de paiements, la vitesse d'exécution des opérations et la concurrence à l'échelle européenne entre les prestataires de services de paiement. Ces nouvelles opportunités sont ouvertes à l'ensemble des donneurs d'ordres (entreprises, banques, artisans, commerçants, collectivités, administrations, organisations professionnelles...), quel que soit le champ géographique de leurs activités.

Concrètement, le **virement SEPA** permet de transférer des fonds d'un compte à un autre dans l'espace SEPA avec la même facilité que pour les virements domestiques. Il utilise pour ce faire les nouvelles coordonnées bancaires internationales IBAN et BIC et apporte au destinataire une information plus riche sur la référence de

paiement. Le virement sera ainsi exécuté en **1 jour ouvrable** à compter de la réception de l'ordre de virement par la banque du donneur d'ordre, quel que soit son destinataire dans l'espace SEPA.

Le **prélèvement SEPA** consiste pour sa part en un paiement à l'initiative du créancier sur la base d'un mandat (autorisation préalable) donné par le débiteur. Le prélèvement SEPA utilise les nouvelles coordonnées bancaires internationales IBAN et BIC et offre un traitement automatisé des opérations. Le débiteur est désormais mieux protégé : il peut ainsi demander à sa banque le remboursement sans condition d'un prélèvement SEPA déjà effectué dans un délai de 8 semaines après l'opération, et peut contester un prélèvement SEPA non autorisé jusqu'à 13 mois après la date de l'opération.

La mise en place de SEPA demande des adaptations du traitement des opérations de paiement chez les donneurs d'ordre.

Une échéance au 1er février 2014

Conformément à la réglementation européenne, les nouveaux instruments de paiement européens que sont le prélèvement et le virement SEPA remplaceront

définitivement les anciens modèles domestiques le 1er février 2014 au plus tard. Les ministres des finances de l'Union européenne ont appelé à une forte mobilisation pour réaliser la migration complète dans les délais impartis.

Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, souligne l'importance de ce passage au SEPA qui parachève l'intégration européenne des moyens de paiements en euros : « Je compte sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés pour que la France réussisse

le passage au SEPA dans les délais qui nous sont impartis. C'est un facteur important de simplification et d'économies pour les entreprises ».

Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, ajoute que « le projet SEPA qui crée un véritable espace européen domestique pour les paiements de détail en euro est un complément à la monnaie unique. Il est par conséquent essentiel que tous les acteurs concernés, notamment les entreprises, soient prêts pour cette étape majeure ».

ATTENTION!

À compter du 1er février 2014, il ne sera plus possible d'émettre des virements et des prélèvements en euro au format national car toute opération non conforme aux exigences du SEPA ne sera plus acceptée par les banques. L'ensemble des acteurs concernés (entreprises, banques, organisations professionnelles...) doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation européenne, tout retard entraînant un risque de blocage des paiements. Les entreprises devront veiller à adapter leurs systèmes d'information. Les banques et les autres prestataires de services de paiement, avec le soutien de leurs associations professionnelles, devront pour leur part continuer à accompagner les entreprises pour faciliter leur migration, notamment celle des PME et TPE.

Pour toute information complémentaire :

www.sepafrance.fr www.banque-france.fr

Fiche n° 1

L'IBAN et le BIC, les nouvelles coordonnées bancaires européennes

Le virement et le prélèvement SEPA nécessitent l'utilisation de nouvelles coordonnées bancaires harmonisées à l'échelle européenne : l'IBAN et le BIC. Celles-ci figurent depuis 2001 sur les relevés d'identité bancaire (RIB). L'identifiant du compte bancaire est l'IBAN, composé de 27 caractères pour les comptes tenus en France et 34 au maximum pour les comptes tenus dans les autres pays européens. Il comprend le code pays (FR pour la France), la clé de contrôle et l'identifiant du compte national.

IBAN:

L'identifiant de la banque est le BIC, qui se compose de 8 ou 11 caractères.

BIC:

Quels sont les pays concernés par SEPA?

L'espace SEPA couvre les 28 pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Suisse. La migration au 1er février 2014 concerne les 18 pays dont la monnaie est l'euro à cette date, les autres disposant d'un délai supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2016 pour migrer.

Fiche n° 2

Comment se mettre en conformité avec le virement SEPA

Pour émettre un ordre de virement SEPA, le donneur d'ordre (entreprise, banque, artisan, commerçant, collectivité, administration, organisation professionnelle...) devra fournir à sa banque les informations nécessaires à son exécution: montant, identité et coordonnées bancaires complètes du bénéficiaire (couple BIC+IBAN), compte à débiter et, le cas échéant, motif du paiement. Il lui appartiendra naturellement de vérifier que le compte à débiter permet l'exécution de l'opération (statut, solde disponible...).

Afin de s'assurer qu'il pourra bel et bien effectuer un virement SEPA à partir du 1^{er} février 2014, il est recommandé à tout donneur d'ordre de procéder dès maintenant aux diligences suivantes :

- il appartient ainsi au donneur d'ordre de contacter son fournisseur de logiciel et/ou son expert comptable (ou Centre de gestion agréé) pour vérifier la compatibilité de ses outils de gestion (référentiel client, logiciel de gestion, logiciel de paie...) avec les moyens de paiement SEPA;
- il importe également qu'il rencontre son banquier pour convenir du canal des échanges informatiques SEPA entre lui-même et la banque ;
- enfin, le donneur d'ordre devra s'assurer qu'il dispose des coordonnées

bancaires des bénéficiaires de ses virements sous forme de BIC et IBAN. Dans le cas contraire, il devra les demander à ses partenaires. Ces données figurent sur les relevés d'identité bancaire (RIB).

Banque du bénéficiaire : BIC :	Cocher les cases corespondantes			
Cocher les cases correspondantes	Cocher les cases correspondantes			
Cocher les cases correspondantes	Cocher les cases correspondantes			_
Cocher les cases correspondantes	Cocher les cases correspondantes			
Cocher les cases correspondantes	Cocher les cases correspondantes			
Relevé d'opération	Relevé d'opération	► Virement à effectuer :		(suivant tarification en vigueur)
Donneur d'ordre : Nom Prénom : Adresse : IBAN : FR 3 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Donneur d'ordre : Nom Prénom : Adresse : Alan : FR		à réception	
Nom Prénom: Adresse: IBAN: FR 3 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Nom Prénom: Adresse: IBAN: FR 3 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Relevé d'opération		Echéance maximale : un mois à compter de l'envoi
Adresse: IBAN: FR 3 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Adresse: BAN: FR 3 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	► Donneur d'ordre :		
BAN: FR 3 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	BAN : FR	Nom Prénom :		
Coordonnées téléphoniques où joindre le donneur d'ordre : Mention obligatoire – Si l'émetteur ne peut pas être joint par la banque pour confirmation par contre-appel téléphonique. Pordre ne sera pas exécuté. Montant En chiffres : En lettres : Motif ou références : Mention obligatoire Bénéficiaire :	Coordonnées téléphoniques où joindre le donneur d'ordre : Mention obligatoire — Si l'émetteur ne peut pas être joint par la banque pour confirmation par contre-appel téléphonique. Pordre ne sera pas exécuté. Montant En chiffres : En lettres : Motif ou références : Mention obligatoire Bénéficiaire : A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE [(Uniquement si ce compte n'a pas déjà été déclaré — Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom : A défaut d'IBAN. coordonnées bancaires : RAPPEL — A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire : BIC : A défaut de BIC, code bancaire : NOM : ADRESSE : VILLE PARS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS) : Frais : Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut de faut de la charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement box zone SEPA)	Adresse :		
Mention obligatoire — Si l'émetteur ne peut pas être joint par la banque pour confirmation par contre-appel téléphonique. Pordre ne sera pas exécuté. Montant En chiffres: En lettres: Motif ou références: Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE [(Uniquement si ce compte n'a pas déjà été déclaré – Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: A défaut d'IBAN. coordonnées bancaires: RAPPEL. A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	Mention obligatoire — Si l'émetteur ne peut pas être joint par la banque pour confirmation par contre-appel téléphonique. Pordre ne sera pas exécuté. Montant En chiffres: En lettres: Motif ou références: Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE ☐ (Uniquement si ce compte n'a pas déjà été déclaré — Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: A défaut d'IBAN. coordonnées bancaires: IBAN: A défaut d'IBAN. coordonnées bancaires: RAPPEL — A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PANS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS): Frais: ☐ Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut ☐ A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>box zone SEPA</u>)	•———		
Montant En chiffres: En lettres: Motif ou références: Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE (Uniquement si œ compte n'a pas déjà été déclaré - Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: Adéfaut d'IBAN, coordonnées bancaires: RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un viremes sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: BIC: Adéfaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut de fait choix possible uniquement si virement bots zone SEPA)	Montant En chiffres: En lettres: Motif ou références: Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE (Uniquement si œ compte n'a pas déjà été déclaré − Ne sera pris en compte que si les coordonnées cl-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: RAPPEL → A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: Adéfaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative − Ordre de virement en EUROS): Frais: □ Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut □ A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>box zone SEPA</u>)	Coordonnées téléphonic	ques où joindre le donneur d'o	ordre :
En chiffres: En lettres: Motif ou références: Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE [(Uniquement si ce compte n'a pas déjà été déclaré – Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: RAPPEL. A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	En chiffres: En lettres: Motif ou références: Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE [(Uniquement si ce compte n'a pas déjà été déclaré – Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: A défaut d'IBAN. coordonnées bancaires: RAPPEL — A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PANS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	Mention obligatoire –		
En lettres: Motif ou références: Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE (Uniquement si ce compte n' a pas déjà été déclaré - Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: A déresse: IBAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	En lettres: Motif ou références: Mention obligatoire Bénéficiaire: pas déjà été déclaré - Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: Adéfaut d'IBAN: Adéfaut d'IBAN: Banque du bénéficiaire: BIC: Adéfaut de BIC; NOM: ADRESSE: VILLE PAYE Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	►Montant		
Motif ou références : Mention obligatoire > Bénéficiaire : A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE (Uniquement si ce compte n'a pas déjà été déclaré - Ne sera pris en compte que si les coordonnées cl-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) • Nom Prénom : • Adresse : • IBAN : A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires : RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un viremes sur la zone SEPA. > Banque du bénéficiaire : • BIC : • BIC : A défaut de BIC, code bancaire : • NOM : • ADRESSE : VICE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative - Ordre de virement en EUROS) : Frais : Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	Motif ou références: Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE (Uniquement si ce compte n'a pas déjà été déclaré - Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAVB Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative - Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement jous zone SEPA)	• En chiffres :		
Mention obligatoire Dénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE (Uniquement si ce compte n'a pas déjá été déclaré - Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: ABPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un viremes sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative - Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE (Uniquement si ce compte n'a pas déjà été déclaré - Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un viremes sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative - Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement su virement box zone SEPA)	• En lettres :		
Mention obligatoire Dénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE (Uniquement si ce compte n'a pas déjá été déclaré - Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: ABPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un viremes sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative - Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	Mention obligatoire Bénéficiaire: A enregistrer comme nouveau compte bénéficiaire SBIE (Uniquement si ce compte n'a pas déjà été déclaré - Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom: Adresse: IBAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un viremes sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative - Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement su virement box zone SEPA)	Motif ou références :		
pas déjà été déclaré – Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom : Adresse : - BIAN : A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires : RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. - Banque du bénéficiaire : - BIC : - BIC : - A défaut de BIC, code bancaire : - NOM : - ADRESSE : - VILLE PAYS - Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS) : - Frais : - Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut - A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement lors zone SEPA)	pas déjà été déclaré – Ne sera pris en compte que si les coordonnées ci-dessous sont au format BIC+IBAN complètes) Nom Prénom : Adresse : IBAN : A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires : RAPPEL — A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire : BIC : A défaut de BIC, code bancaire : NOM : ADRESSE : VILLE PARS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS) : Frais : Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et reteru par défaut			
Adresse: IBAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: RAPPEL — A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>bors zone SEPA)</u>	Adresse: BAN: A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires: RAPPEL — A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PANS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	pas déjà été déclar		
• IBAN : A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires : RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. ▶ Banque du bénéficiaire : BIC : A défaut de BIC, code bancaire : NOM : • ADRESSE : VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS) : Frais : □ Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut d'IBAN. coordonnées bancaires: RAPPEL — A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire: BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PARS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut			
A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires : RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire : BIC : A défaut de BIC, code bancaire : NOM : ADRESSE : VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS) : Frais : Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut	A défaut d'IBAN, coordonnées bancaires : RAPPEL — A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire : BIC : A défaut de BIC, code bancaire : NOM : ADRESSE : Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative — Ordre de virement en EUROS) : Frais : Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut			
RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un viremes sur la zone SEPA. ▶ Banque du bénéficiaire : ■ BIC : A défaut de BIC, code bancaire : ■ NOM : ■ ADRESSE : Vulue PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS) : Frais : Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut de nome un d'ordre (choix possible uniquement si virement bots zone SEPA)	RAPPEL - A partir de début 2014, les coordonnées devront être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme sur la zone SEPA. Banque du bénéficiaire : BIC : A défaut de BIC, code bancaire : NOM : ADRESSE : VILLE PARTS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS) : Frais : Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut			
Banque du bénéficiaire : BIC :	Banque du bénéficiaire : BIC :			nt être obligatoirement au format BIC+IBAN pour un vireme
▶ Banque du bénéficiaire: • BIC:	➤ Banque du bénéficiaire : • BIC :		it 2014, ica coordonnicea devio	the care obligatorienters an format pre-tipary pour air virente
▶ Banque du bénéficiaire: • BIC:	➤ Banque du bénéficiaire : • BIC :			
BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>	BIC: A défaut de BIC, code bancaire: NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>			
NOM: * ADRESSE: VILE PAYS	NOM: ADRESSE: VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>			t do RIC codo hancoiro :
ADRESSE: VILE PAYS	ADRESSE : VILLE PAYS			t de BiC, code balicalle .
VILLE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>	VILE PAYS Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>bors zone SEPA)</u>	• NOM :		
Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix consellé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>	Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix consellé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>	ADRESSE:		
Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>	Virements internationaux uniquement (voir Notice explicative – Ordre de virement en EUROS): Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix consellé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>			
Frais: Partagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix consellé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>	Frails: Partlagés (Share) - obligatoire pour un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement <u>hors zone SEPA)</u>	VILLE PA	YS	
A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement hors zone SEPA)	A charge du donneur d'ordre (choix possible uniquement si virement hors zone SEPA)	Virements internationaux	uniquement (voir Notice explic	ative - Ordre de virement en EUROS) :
		Frais:	Partagés (Share) - obligatoire pour	r un virement zone SEPA - autres, choix conseillé et retenu par défaut
Avis au bénéficiaire : Normal Téléphone Télécopie	Avis au bénéficiaire : Normal Téléphone Télécopie Télécopie	_		
		Avis au bénéficiaire :	Normal Téléphone	Télécopie

Fiche n° 3

Comment se mettre en conformité avec le prélèvement SEPA

Comme pour le prélèvement national, l'émetteur d'un prélèvement SEPA (entreprise, banque, artisan, commerçant, collectivité, administration, organisation professionnelle...) doit informer préalablement ses clients débiteurs avant toute émission. Cette information doit se faire au moins 14 jours calendaires avant la date d'échéance du prélèvement SEPA (sauf accord bilatéral sur un délai différent), par tout moyen à sa convenance (facture, avis, échéanciers...).

Cette notification devra au minimum contenir la date d'échéance du prélèvement et son montant, l'identifiant créancier SEPA (ICS) de l'émetteur ainsi que sa référence unique de mandat (RUM, voir ci-dessous).

Le dernier délai pour transmettre un premier ordre de prélèvement est de 5 jours ouvrés avant sa date d'échéance. Le délai minimum pour émettre un ordre de prélèvement SEPA récurrent est de 2 jours ouvrés avant son échéance. La banque de l'émetteur est libre de définir des délais supérieurs.

Afin de s'assurer qu'il pourra bel et bien émettre un prélèvement SEPA à partir du 1er février 2014, tout donneur d'ordre devra vérifier les points suivants :

• le donneur d'ordre doit prendre contact avec sa banque pour s'assurer des modalités d'émission du futur prélèvement SEPA. Si le donneur d'ordre émet déjà des prélèvements nationaux, une mise à jour de son contrat avec sa banque peut être requise;

	MANDAT de Prélèvement SEPA Nomdi	
R éférence U nique du M anda		
	re de mandat, vous autorisez (A) {NOM DU CREANCIER} à envoyer des instructions à votre banque pour débiter anque à débiter votre compte conformément aux instructions de {NOM DU CREANCIER}.	votre
	oit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée ave	
elle. Une demande de l autorisé.	remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèveme	ent
Veuillez compléter les	champs marqués *	
Votre Nom	Nom/ Prénoms du débiteur	
Votre adresse	*	
	Numéro et nom de la rue *	
	Code Postal Ville	
	Pays	
Les coordonnées de votre compte	Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
	* A A A Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)	
Nom du créancier	* Nom du créancier	
I.C.S	* Identifiant Créancier SEPA	\perp
	* Numéro et nom de la rue	
	* * Code Postal Ville	1
	*Pays	1
Type de paiement	* Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel	1
Signé à	*	1
Signature(s):	* Veuillez signer ici	
Note:Vos droits conce	rnant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	

- sa banque se chargera ensuite de demander au nom de son client à la Banque de France l'attribution d'un identifiant créancier SEPA (ICS). Cet identifiant sera nécessaire au donneur d'ordre lors de l'émission de ses futurs ordres de prélèvement SEPA. Attention ! Afin de respecter l'échéance du 1er février 2014, les banques devront transmettre à la Banque de France les demandes d'ICS de leurs clients donneurs d'ordre avant le 15 décembre 2013 au plus tard ;
- par ailleurs, le donneur d'ordre doit s'assurer de sa capacité à traiter les informations supplémentaires contenues dans les ordres de prélèvement SEPA: la référence unique de mandat (RUM), l'identifiant créancier SEPA (ICS), le type de paiement (ponctuel ou récurrent), la séquence de présentation du paiement, le libellé d'opération et, le cas échéant, certaines données opérationnelles;
- il importe que le donneur d'ordre se rapproche de sa banque afin de convenir du format de ses échanges informatiques SEPA;
- il lui faut également obtenir les coordonnées bancaires exactes de ses clients débiteurs au format BIC et IBAN, soit en s'adressant directement à ces clients débiteurs, soit en demandant conseil à sa banque.

En l'absence d'autorisation de prélèvement préexistante, le donneur d'ordre devra obtenir de son client débiteur un mandat signé. L'archivage de ce mandat, sous forme papier ou électronique, est de la responsabilité du donneur d'ordre en tant que créancier.

Dans le cadre d'un prélèvement national qui migrerait vers un prélèvement SEPA, le donneur d'ordre n'aura pas à faire signer de nouveaux mandats de prélèvement SEPA. Toutefois, il est tenu d'informer au plus tôt ses clients débiteurs de son intention de migrer. Cette information peut se faire sous la forme d'une communication spécifique à la migration ou sur le support utilisé pour la notification préalable du premier prélèvement SEPA.

Dans les deux cas, le donneur d'ordre aura à attribuer une référence unique à ses mandats signés (RUM). Il peut choisir librement une référence constituée au maximum de 35 caractères maximum et ne comportant que les caractères « latins » (l'espace étant équivalent à un caractère) pour identifier de manière certaine un mandat signé par un de ses clients débiteurs.

Le donneur d'ordre aura à communiquer la RUM à son client débiteur préalablement à la présentation d'un premier prélèvement SEPA. De la même manière, il doit mettre à sa disposition un point de contact lui permettant de modifier ou de révoquer ledit mandat (changement de coordonnées bancaires...).

